

08/2013

EUROPEAN TRADE UNION COMMITTEE FOR EDUCATION
COMITE SYNDICAL EUROPEEN DE L'EDUCATION

Rapport de projet

Les syndicats d'enseignants solidaires pour des environnements de travail sains et sûrs en période de crise économique

Projets de recommandations pratiques sur la promotion
d'environnements de travail sains et sûrs dans
l'éducation en période de crise économique



Ce projet bénéficie du soutien de la Commission européenne, DG Emploi, affaires sociales et inclusion

Also available in English under the title:

«Project Report. Teacher Trade Unions in Solidarity for Healthy and Safe Workplaces in the Economic Crisis. Draft Practical Recommendations on the Promotion of Healthy and Safe Working Conditions in Times of the Economic Crisis»

Auch auf Deutsch verfügbar, unter dem Titel:

«Projektbericht. Lehrgewerkschaften solidarisch für gesunde und sichere Arbeitsplätze in Zeiten der Wirtschaftskrise. Entwurf für praktische Empfehlungen zur Förderung von gesunden und sicheren Arbeitsbedingungen im Bildungssektor in Zeiten der Wirtschaftskrise»

También disponible en español con el título:

«Informe de proyecto. Los sindicatos de docentes aúnen fuerzas para conseguir entornos de trabajo sanos y seguros en periodo de crisis económica. Proyecto de recomendaciones prácticas sobre la promoción de entornos de trabajo sanos y seguros en la educación en periodo de crisis económica»

La reproduction partielle ou totale de cette publication est permise sans autorisation. Cependant, le nom du CSEE doit être mentionné et une copie de l'ouvrage ou du document doit être envoyée au secrétariat du CSEE.

Publié par le Comité syndical européen de l'éducation - Bruxelles 2013



"Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne.

Cette publication (communication) n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues."

Préambule

Le projet Les syndicats d'enseignants solidaires pour des environnements de travail sains et sûrs en période de crise économique a été élaboré en réaction à l'incidence des coupes budgétaires frappant l'éducation depuis le début de la crise économique. Depuis 2008, la réduction des budgets de l'éducation est une situation que partagent la plupart des Etats membres de l'Union européenne. Les ressources étant taries, les enseignants et les autres travailleurs du secteur de l'éducation sont susceptibles d'être exposés à de plus nombreuses causes de stress lié au travail, d'exigences à forte connotation émotionnelle, de conflits de rôles et d'insécurité croissante.

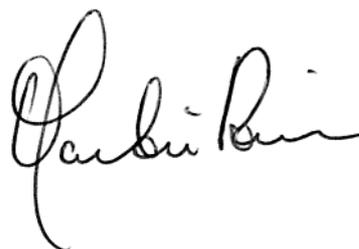
Le projet est axé sur les conséquences de la crise économique sur la santé et la sécurité au travail dans le secteur de l'éducation. Il a rassemblé les preuves indiquant que la santé et la sécurité au travail ont probablement été mises à mal et les a examinées, fournissant des exemples de stratégies syndicales et de bonnes pratiques. Le document débouche sur la conclusion selon laquelle, si certaines menaces existent assurément vis-à-vis de la santé et de la sécurité des enseignants et du personnel non-enseignant, les syndicats d'enseignants ont également dans la situation actuelle certains outils en main pour agir avec solidarité et améliorer les pratiques de santé et de sécurité au travail sur l'ensemble de l'Europe. Le rapport se termine par un ensemble de recommandations pratiques qui sont le fruit des travaux des organisations membres du CSEE tout au long de la durée du projet.

Par ces recommandations, le CSEE offre à ses organisations membres et aux autres acteurs de l'éducation un travail de base sur lequel il est possible de développer et de promouvoir la santé et la sécurité au travail pour les travailleurs de l'éducation. J'invite les organisations membres à exploiter ces recommandations et à les diffuser à leurs membres.

Le CSEE joindra ses forces à celles de la CES en vue d'évoluer vers la mise en place d'un cadre politique de l'UE sur la santé et la sécurité, s'inscrivant dans le droit fil des processus élaborés dans le cadre de la stratégie de santé et de sécurité de l'UE qui est arrivée à échéance en 2012. La question de la santé et de la sécurité sera intégrée dans la campagne de l'IE/CSEE Uni(e)s pour une éducation de qualité – Une éducation de qualité pour un monde meilleur.

Bruxelles, le 4 novembre 2013

Martin Rømer, Directeur européen du CSEE





Tables des matières

Préambule.....	3
1 Présentation générale du projet.....	5
1.1 Objectif du projet	5
1.2 Méthodologie.....	5
1.3 Groupe consultatif	6
2 Activités menées dans le cadre du projet.....	7
2.1 Enquête en ligne et interviews.....	7
2.2 Activités d'apprentissage entre pairs.....	8
2.3 Conférence finale.....	9
3 Résultats.....	10
3.1 Résultats de l'enquête en ligne	10
3.2 Résultats des interviews	12
4 Résultats des Activités d'apprentissage entre pairs et de la Conférence finale: Projet de Recommandations pratiques.....	13
5 Abréviations	19
6 Publications and Reports.....	19

1 Présentation générale du projet

Le Secrétariat du CSEE a élaboré l'initiative Les syndicats d'enseignants pour des environnements de travail sains et sûrs en période de crise économique dans le cadre de la conférence du CSEE/Région européenne de l'IE, qui a clairement identifié la nécessité de poursuivre les travaux analysant l'incidence de la crise sur les conditions de travail des enseignants, et compte tenu par ailleurs de la consultation lancée par la Commission européenne dans la perspective de la définition d'un nouveau Cadre de politique EU-OSH de l'UE.

Ce projet a permis au CSEE d'examiner l'incidence de la crise sur la santé et la sécurité du personnel de l'éducation et d'étudier les modifications qui en découlent pour les conditions de travail du personnel de l'éducation. Les résultats de cette activité ont pris la forme d'un recueil de recommandations concrètes sur la manière pratique de promouvoir des conditions de travail saines et sûres en période de crise ; ces recommandations, qui s'adressent aux syndicats d'enseignants en Europe ainsi qu'aux enseignants et personnels de l'éducation qui leur sont affiliés, fera l'objet d'une évaluation et d'un débat à la conférence de clôture du projet qui se tiendra à Madrid les 10 et 11 octobre 2013.

1.1 Objectif du projet

Ce projet, financé par l'UE et qui s'est étendu sur une année, avait pour objectif principal de renforcer la solidarité entre les syndicats d'enseignants en Europe, en appui à la préservation et à la promotion de conditions de travail saines et sûres, s'agissant en particulier de la prévention des risques psychosociaux et de la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée, à une époque où la crise économique fait peser sur chacun des pressions plus fortes. Il s'agissait de promouvoir le bien-être et la sécurité des enseignants et des autres travailleurs de l'éducation, ces éléments étant considérés comme les conditions indispensables à une éducation de qualité. Par-dessus tout, le projet a tenté de déterminer si la crise et les changements qu'elle induit sur les conditions de travail du personnel enseignant se répercutent sur la santé et la sécurité des travailleurs de ce secteur. Pour cette raison, le projet visait à élaborer un recueil de recommandations concrètes et pratiques à l'usage des syndicats d'enseignants en Europe et des enseignants et autres personnels de l'éducation qui leur sont affiliés, dans le but de promouvoir des conditions de travail saines et sûres en temps de crise..

1.2 Méthodologie

Le projet a suivi une **approche empirique** et a permis de collecter des données par le biais d'une enquête en ligne et d'interviews. L'enquête en ligne a porté sur l'opinion des organisations membres quant aux effets de la crise économique sur les conditions de travail des enseignants ; la méthode suivie ici était d'ordre quantitatif. Cette enquête a été élaborée en étroite coopération avec l'expert pour le projet, Salvador Moncada, membre de l'ISTAS (Institut syndical espagnol du travail, de l'environnement et de la santé). L'enquête consistait en 31 questions à choix multiples. Le CSEE a sélectionné l'ISTAS au terme d'un

appel d'offres en décembre 2012. L'analyse de l'enquête a été menée selon des méthodes statistiques descriptives.

Une approche qualitative a ensuite été retenue pour les interviews avec des représentants de syndicats d'enseignants affiliés au CSEE. Ce sont les organisations qui ont sélectionné la personne à interviewer. Les interviews téléphoniques ont été menées dans la langue de la personne interviewée par le personnel de l'ISTAS (France, Italie, Pologne, Portugal, Espagne et Royaume-Uni). C'est le Freiburg Research Centre Occupational and Social Medicine qui a mené les interviews en Grèce et en Suède. La teneur des interviews a été déterminée après la première analyse des réponses au questionnaire, l'accent étant mis sur l'action du syndicat interviewé. La durée moyenne des interviews était de 45 minutes. Toutes les interviews ont été enregistrées, et leur contenu a fait l'objet d'une analyse qualitative.

1.3 Groupe consultatif

Le projet a été géré par un Groupe consultatif qui en a dirigé la mise en œuvre du projet par le biais de la planification et de l'organisation de toutes les activités correspondantes, en coopération avec le Secrétariat du CSEE. Des représentants de 6 syndicats nationaux d'enseignants, tous affiliés au CSEE, ont collaboré dans le cadre du Groupe consultatif.

Ces personnes sont originaires d'Espagne (Patricio Pérez, FECCOO), d'Italie (Rossella Benedetti, UIL Scuola), de France (Hélène Hémet, UNSA), de Pologne (Monika Konczyk, Solidarnosc), de Suède (Anders Eklund, Lärarförbundet) et du Royaume-Uni (Darren Northcott, NASUWT).

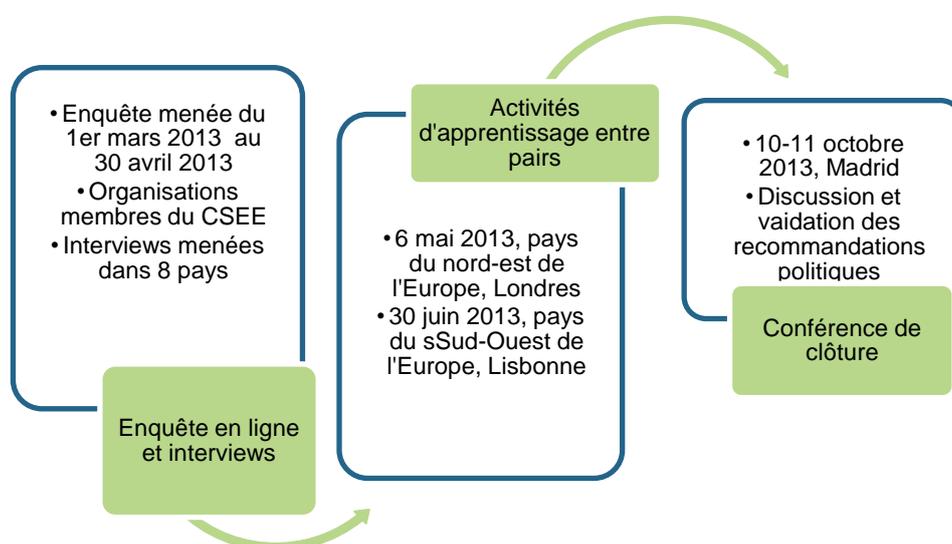


Le Groupe consultatif (Anders Eklund, Lärarförbundet, Suède; Rossella Benedetti, UIL Scuola, Italie; Patricio Pérez, FECCOO, Espagne; Hélène Hémet, UNSA Education Affaires internationales, France; Darren Northcott, NASUWT, Royaume-Uni; Monika Konczyk, Solidarnosc, Pologne)

Les membres du Groupe consultatif ont apporté au projet leur expertise et leurs connaissances pour la promotion du bien-être des enseignants, ainsi que leurs connaissances des conséquences de la crise économique sur le secteur de l'éducation. Avec Salvador Moncada, expert pour le projet (ISTAS, Espagne), ces personnes ont élaboré une brève enquête en ligne, ont soutenu l'organisation des interviews et ont rédigé les recommandations pratiques, dont elles ont fourni la version définitive.

2 Activités menées dans le cadre du projet

Cinq grandes activités ont été menées dans le cadre du projet, comme suit : une enquête en ligne s'adressant aux organisations membres du CSEE ; des interviews de représentants syndicaux, qui ont permis de comprendre de quelle manière la crise affecte les conditions de travail des enseignants en Europe ; deux activités régionales d'apprentissage entre pairs, qui ont donné aux représentants des syndicats d'enseignants la possibilité de discuter des conclusions et de rédiger des recommandations politiques dans le but de promouvoir des conditions de travail saines et sûres dans le contexte de l'accroissement des pressions résultant de la crise économique ; enfin, le débat sur ces projets de recommandations et la validation de ces derniers lors de la conférence de clôture du projet.



Le CSEE a lancé une enquête en ligne afin de déterminer si le bien-être des enseignants est affecté davantage ou sous des formes différentes dans le contexte de la crise économique, s'agissant spécifiquement de l'incidence psychosociale de la crise sur la santé des enseignants, et de la conciliation de l'activité professionnelle et de la vie familiale alors que la pression pesant sur les travailleurs se fait de plus en plus forte.

2.1 Enquête en ligne et interviews

L'enquête en ligne avait un double but : d'une part, décrire de quelle manière les restrictions budgétaires frappant l'éducation sont appliquées sur l'ensemble des Etats membres de l'UE depuis 2008 ; d'autre part, cerner la dégradation des conditions de travail et l'exposition accrue aux risques psychosociaux affectant les enseignants et les autres personnels de l'éducation à la suite de ces restrictions. L'enquête s'est efforcée de décrire les mesures prises par les syndicats depuis 2008 jusqu'à ce jour pour lutter contre de telles politiques de restriction.



Green: Countries in which member organisations participated in the online survey;

Blue: Countries in which member organisations participated in the online survey and in the interviews

Le Secrétariat du CSEE a invité toutes ses organisations membres à participer à l'enquête, qui a duré du 4 mars au 30 avril 2013. Au total, 55 organisations membres du CSEE réparties dans 33 pays ont participé à l'enquête, soit un taux de participation de 41%.

L'enquête consistait en 31 questions à choix multiples couvrant quatre grands domaines: les restrictions budgétaires dans l'éducation; la mesure dans laquelle les conditions de travail des enseignants et des autres personnels de l'éducation se sont détériorées depuis 2008 jusqu'à aujourd'hui à la suite des restrictions budgétaires en question ; les modifications intervenues dans l'exposition aux risques psychosociaux sur les lieux de travail depuis 2008

; les actions menées par les syndicats depuis 2008 dans le but d'infléchir ces politiques de restrictions budgétaires.

Les personnes interviewées étaient des représentants de huit pays (Espagne, Italie, Portugal, Grèce, France, Pologne, Royaume-Uni et Suède) ; il s'agissait de collecter des données sur les stratégies des syndicats nationaux d'enseignants et les actions qu'ils ont menées. Ce sont 22 personnes appartenant à 22 organisations membres du CSEE qui ont été interviewées. La liste complète des participants à l'enquête en ligne et aux interviews figure en annexe au rapport de recherche¹.

2.2 Activités d'apprentissage entre pairs



Peer Learning Activity with Trade Union Representatives from North-Eastern Countries

Les deux activités d'apprentissage entre pairs avaient pour but d'étudier différentes approches nationales suivies pour prévenir les risques psychosociaux ainsi que la conciliation de l'activité professionnelle et de la vie de famille en période de crise économique. Les deux activités d'apprentissage entre pairs ont été organisées pour les représentants des organisations membres du CSEE. Ces deux activités ont rassemblé chacune quelque 30 représentants. Les discussions ont été axées sur l'élaboration de recommandations politiques concrètes fondées sur les résultats

de l'enquête en ligne et des interviews.

¹ Le rapport de recherche est disponible sur le site web du projet:

http://teachersosh.homestead.com/Health_and_Safety_in_Crisis/Health-and-Safety-in-Crisis.html

Pour la première activité d'apprentissage entre pairs, les représentants syndicaux issus des pays du nord-est de l'Europe se sont rencontrés à Londres le 13 mai 2013. Deux experts ont fourni des éléments d'informations concernant d'une part, l'incidence des risques psychosociaux sur la santé des travailleurs de l'éducation, et d'autre part, de l'action des syndicats en faveur de la santé, de la sécurité et du bien-être au travail.



Activité d'apprentissage entre pairs avec les représentants syndicaux des pays du sud-ouest de l'Europe

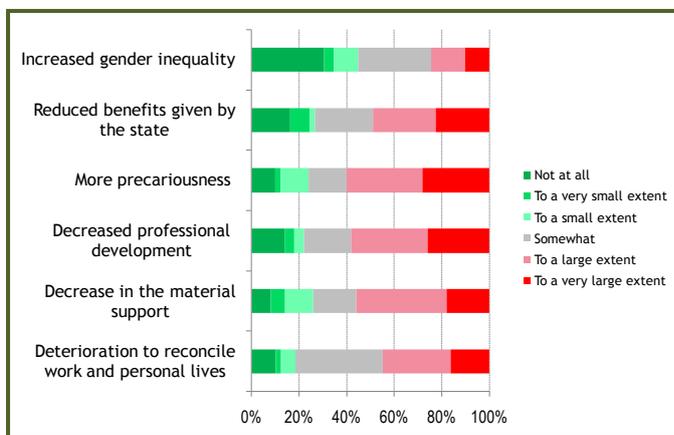
La deuxième activité d'apprentissage entre pairs, tenue le 3 juin 2013 à Lisbonne, a rassemblé 30 représentants de syndicats d'enseignants des pays membres du sud-ouest de l'Europe, ainsi que deux experts, qui se sont exprimés au sujet de l'incidence des risques psychosociaux sur la santé des travailleurs de l'éducation et sur la gestion des risques psychosociaux dans le secteur de l'éducation.

2.3 Conférence finale

La conférence de clôture s'est tenue à Madrid les 10 et 11 octobre 2013. Elle a rassemblé plus de 50 représentants de syndicats d'enseignants européens ; cette conférence avait essentiellement deux buts : tout d'abord, présenter et discuter les résultats des activités menées dans le cadre du projet, et ensuite, discuter et amender les recommandations politiques. Rassemblés en deux groupes de travail, les participants ont étudié les recommandations politiques et leur mise en œuvre dans les différents contextes. Trois orateurs de premier plan ont enrichi les discussions de leur expérience. Dans sa présentation intitulée Santé et sécurité à l'école considérée comme lieu de travail,



Plenary Session at the Final Conference, 10-11 October 2013



Incidence des restrictions budgétaires sur les conditions de travail depuis 2008

Sarah Copsey, de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA), a développé l'argument selon lequel la santé et la sécurité à l'école ne doivent pas être considérés comme des éléments qui se greffent sur l'environnement de travail et de l'éducation, mais qui au contraire en font partie intégrante. Pour sa part, Joan Benach (Université Pompeu

Fabra, Espagne) a démontré la corrélation existant entre la santé

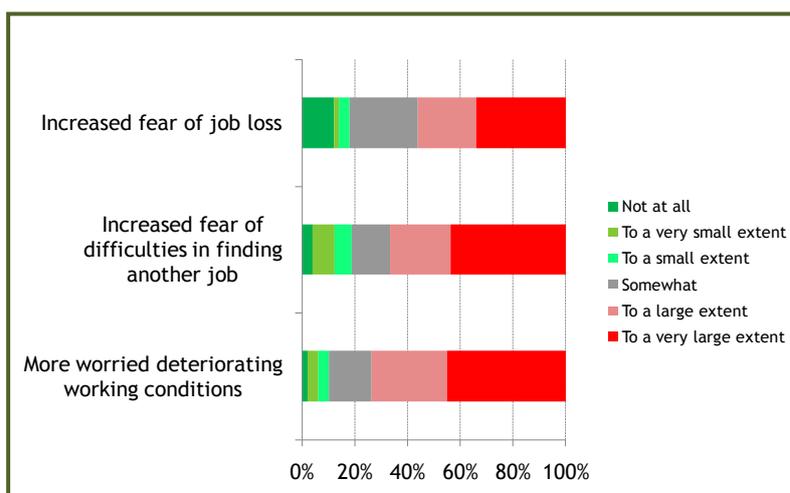
publique et la justice sociale dans l'exposé qu'il avait intitulé Crise, inégalités sociales, santé et sécurité sur les lieux de travail. Stavroula Leka (University of Nottingham, Royaume-Uni) a présenté de récentes approches pratiques suivies pour combler le fossé séparant la politique de la pratique dans le domaine de la santé et de la sécurité.

3 Résultats

3.1 Résultats de l'enquête en ligne

Les résultats de l'enquête montrent que les restrictions budgétaires qui frappent l'éducation sont communes à la plupart des pays d'Europe. Plus de trois interviewés sur quatre ont fait état d'importantes restrictions budgétaires, perceptibles sous différentes formes dans tous les pays, à deux exceptions près, en l'occurrence la Suède et l'Autriche. La réduction des budgets de l'éducation s'est faite selon divers mécanismes, le plus fréquent étant le gel des salaires, le non remplacement des travailleurs admis à la retraite, la fermeture et la fusion d'écoles, la diminution des dépenses d'investissement, la non reconduction des travailleurs temporaires et la diminution du soutien accordé aux élèves ayant des besoins spéciaux.

La diminution du développement professionnel et l'accroissement de la précarité parmi les enseignants et le personnel non enseignant sont deux des effets les plus courants des restrictions budgétaires sur les conditions de travail ; ces restrictions affectent également les droits des travailleurs en termes de protection sociale, avec des conséquences nettement perceptibles telles que le recul de l'âge de l'admission à la retraite et les restrictions imposées à la retraite anticipée.



Accroissement de l'insécurité liée à l'emploi

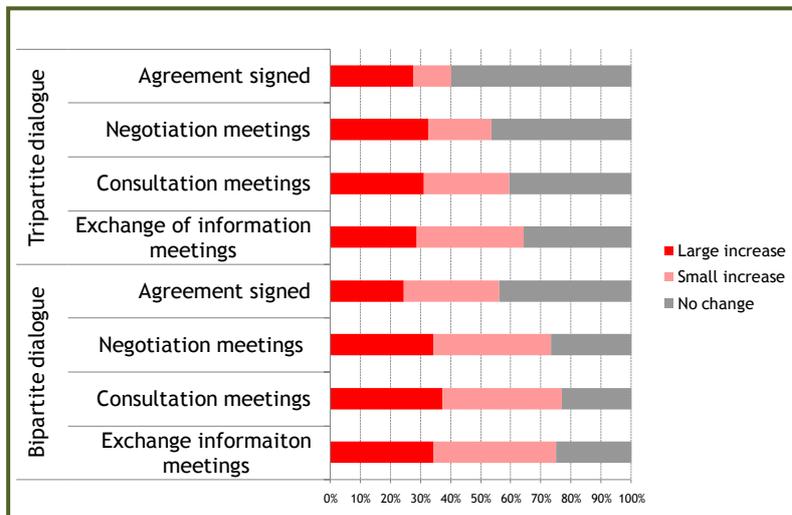
Quant aux risques psychosociaux sur le lieu de travail, la conséquence la plus évidente des restrictions budgétaires est le développement des trois éléments constitutifs de l'insécurité de l'emploi depuis 2008. Il s'agit de la crainte de perdre son emploi, de la crainte de rencontrer des difficultés pour retrouver un emploi en cas de licenciement et des préoccupations liées à la dégradation des conditions de travail. Le renforcement des exigences liées au travail, s'agissant de la multiplication des tâches devant être effectuées en moins de temps et avec moins de moyens, de même que les exigences émotionnelles de plus en plus fortes, se classent en deuxième place sur la liste des conséquences les plus perceptibles. La dégradation du soutien social, la confiance verticale et l'équité sur les lieux de travail occupent la troisième place sur cette liste.

Les syndicats d'enseignants ont nettement intensifié leurs actions depuis 2008 en opposition aux politiques de restrictions budgétaires frappant l'éducation. Les mesures prises par les syndicats se répartissent dans les catégories suivantes :

- actions de mobilisation et alliances avec d'autres travailleurs et d'autres secteurs également concernés par la diminution des budgets publics ;
- actions en faveur de l'instauration d'un dialogue et de négociations bipartites et tripartites ;
- conseil, orientation et formation des travailleurs et de leurs représentants ;
- actions juridiques contre les restrictions budgétaires.

Parmi les actions de mobilisation il faut citer certaines initiatives offrant une grande visibilité telles que manifestations, campagnes dans les médias et grèves. Ce sont les actions de ce type qui ont connu l'augmentation la plus marquante. Le dialogue social ne semble pas avoir connu d'évolution notable. Bien que les actions menées par les syndicats n'aient pas réussi à inverser la tendance aux restrictions budgétaires, elles ont pu en limiter certains aspects négatifs: la limitation des réductions de personnel ou l'augmentation des heures d'enseignement ont donné une certaine stabilité aux travailleurs intérimaires et ont permis de contenir dans une certaine mesure les restrictions affectant la structure des salaires et des pensions.

La plupart des syndicats s'attendent à ce que les gouvernements poursuivent leurs politiques de restrictions, ce qui aurait pour conséquence la poursuite de la dégradation des conditions de travail dans les années à venir. En conséquence, il faut escompter une escalade dans la mobilisation dans tous les pays concernés, sauf en Suède et en France, où la situation pourrait s'améliorer. Certains syndicats sont d'avis que la préservation des politiques de santé et de sécurité sur les lieux de travail permettrait d'infléchir la tendance à la détérioration des conditions de travail.



Dialogue bi/tripartite

La coordination des syndicats d'enseignants en Europe reste une question de première importance, en particulier pour les pays du sud de l'UE, où il existe un lien direct entre la dégradation des conditions de travail et les exigences que l'UE impose à ces pays afin qu'ils réduisent leur déficit.

3.2 Résultats des interviews

Il ressort des interviews que tous les représentants des syndicats situent les actions syndicales contre les restrictions budgétaires dans le contexte élargi de la défense d'une éducation de qualité considérée comme un bien public d'ordre supérieur et un droit essentiel lié à la citoyenneté. Les restrictions budgétaires se répercutent aussi bien sur les conditions de travail des enseignants et du personnel non enseignant que sur la qualité de l'éducation offerte aux élèves et aux étudiants. L'analyse des données récoltées dans les interviews indique aussi que la privatisation de l'éducation est une tendance courante qui se constate dans les pays dirigés par des gouvernements conservateurs. Dans tous les pays, sauf la Suède, les délégués syndicaux ont confirmé que les restrictions budgétaires affectent le secteur de l'éducation. Les interviews indiquent que les actions syndicales dirigées contre les restrictions budgétaires prennent essentiellement la forme de **mobilisations**. Les syndicats d'enseignants ont réagi aux restrictions budgétaires en faisant monter la pression par le biais de manifestations et de grèves, en ce compris l'appel à la grève et la préparation des grèves. Deux syndicats d'enseignants (UIL-Scuola en Italie et UNSA-Education en France) ont également fait état de négociations avec le gouvernement dans le cadre de la lutte contre de nouvelles restrictions budgétaires dirigées contre l'éducation.

Les personnes interrogées ont souligné que **les actions menées par les syndicats d'enseignants n'ont pas réussi à inverser la tendance aux restrictions, mais qu'elles ont permis de limiter la dégradation des conditions de travail résultant de ces coupes budgétaires**. Grâce aux actions syndicales, l'incidence de certaines mesures a pu être limitée ; c'est notamment le cas pour les réductions de personnel et l'augmentation du nombre d'heures d'enseignement ; ces actions ont permis de donner une certaine stabilité aux travailleurs intérimaires, d'équilibrer la charge de travail et de contenir dans une certaine mesure les restrictions affectant la structure des salaires et des pensions. En Grèce, les actions menées par les syndicats n'ont pas réussi à limiter les conséquences négatives des restrictions budgétaires sur les conditions de travail. En Espagne, on ne peut faire état que de résultats très partiels et au Portugal, les succès obtenus ont été dans une large mesure anéantis en avril 2013. Selon les représentants syndicaux interrogés au Portugal, au Royaume-Uni, en Espagne et en France, la préservation des politiques de santé et de sécurité sur les lieux de travail est un outil permettant d'infléchir la dégradation des conditions de travail.

Sauf en Pologne, les délégués interviewés considèrent que **la couverture médiatique des actions syndicales est un élément positif**. La plupart des syndicats en Italie et au Royaume-Uni estiment que la couverture médiatique est un élément constitutif de l'alliance sociale. Il existe en Espagne et au Portugal des différences sensibles entre les médias favorables aux gouvernements et les autres médias, qui rendent compte positivement de l'action des syndicats. On constate en Grèce des différences entre les médias locaux, facilement accessibles, et les médias nationaux, qui sont généralement opposés à l'action syndicale.

Bien que tous les représentants interrogés aient indiqué que les enseignants sont généralement considérés comme un groupe privilégié, ils estiment que **l'action syndicale bénéficie d'un large soutien dans la société**. Les représentants syndicaux ont d'une manière générale mis l'accent sur l'importance que revêt le soutien apporté par les familles. Les représentants de l'Espagne et du Portugal ont mis en évidence les actions menées en coopération avec les organisations et les mouvements sociaux. Certains enseignants interrogés ont souligné que les syndicats membres de l'UE **doivent absolument coordonner leurs actions**, surtout dans les pays du sud de l'UE où il existe un lien direct entre la dégradation des conditions de travail et les exigences que l'UE impose à ces pays afin qu'ils réduisent leur déficit.

4 Résultats des Activités d'apprentissage entre pairs et de la Conférence finale: **Projet de Recommandations pratiques**

(sera soumis au Bureau et au Comité du CSEE pour adoption en 2014)

Comme le titre l'indique, le Projet de recommandations pratiques qui suit, portant sur la promotion d'environnements de travail sains et sécurisés dans l'éducation en période de crise économique, repose sur les résultats du projet. Avec pour point de départ les résultats de l'enquête du projet, les recommandations ont été élaborées au fil des discussions tenues lors des activités d'apprentissage entre pairs et amendées lors de la conférence de clôture. **Le projet de recommandations repris ci-dessous sera soumis au Bureau et au Comité du CSEE pour adoption en 2014**. Le secrétariat du CSEE fera suivre le document final après son adoption.

Projet de Recommandations pratiques sur la promotion d'environnements de travail sains et sécurisés dans l'éducation en période de crise économique

1. Introduction

Ces recommandations pratiques ont été élaborées dans le cadre du projet « *Les syndicats d'enseignants solidaires pour des environnements de travail sains et sécurisés dans les temps de crise économique* ». Elles reposent sur les activités du projet (des entretiens avec les syndicats d'enseignants, une enquête en ligne et deux activités d'apprentissage entre pairs) auxquelles les organisations membres du CSEE ont activement contribué. Ces recommandations s'adressent en premier lieu aux syndicats d'enseignants en Europe ainsi qu'à leurs membres, enseignants et autres professionnels de l'éducation, et indiquent la manière de promouvoir des environnements de travail sains et sécurisés en période de crise économique.

Le Secrétariat du CSEE a mis en œuvre cette initiative dans le sillon de la Conférence du CSEE- Région européenne de l'IE, qui a clairement identifié la nécessité d'approfondir le travail sur les conséquences de la crise sur les conditions de travail des enseignants. Le projet et les recommandations s'inscrivent également dans le contexte de la Consultation de

l'Union européenne pour un « *nouveau cadre politique européen pour la santé et la sécurité au travail (2013-2020)* » et souhaitent apporter le point de vue spécifique du secteur de l'éducation à l'élaboration de cette nouvelle stratégie. En outre, ces recommandations soutiennent la campagne 2013/2014 de l'IE « Uni(e)s pour l'éducation – Une éducation de qualité pour un monde meilleur ».

Dans la lignée du travail déjà accompli par le CSEE dans le domaine de la santé et de la sécurité des enseignants, ces recommandations soutiennent la poursuite de la mise en application des plans d'actions et documents politiques du CSEE sur la lutte contre le stress lié au travail des enseignants, la violence et le harcèlement, celle les Accords-cadres des partenaires sociaux (EN) dans le domaine, celle de la Directive 89/391/EEC sur la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la santé et de la sécurité des travailleurs au travail, ainsi que la mise en application de toute autre réglementation nationale, européenne ou internationale pertinente². Ces textes législatifs stipulent clairement qu'il est du droit du travailleur de rester en bonne santé durant ses années de travail et ce jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de la pension. Les questions de santé et de sécurité ne relèvent pas uniquement de la responsabilité de l'individu mais font surtout parties intégrantes de l'organisation du travail. L'objectif principal est de renforcer la solidarité entre les syndicats d'enseignants en Europe en vue de soutenir le maintien et la promotion d'environnements de travail sains et sécurisés, en particulier en ce qui concerne la prévention des risques psychosociaux et la conciliation entre vie professionnelle et vie privée en période de pression accrue due à la crise économique. Le projet est axé sur les moyens d'augmenter le bien-être et la sécurité des enseignants et autres employés de l'éducation et d'en faire des conditions indispensables à l'éducation de qualité. Avant tout, le projet a étudié les conséquences qu'a eues la crise, et les changements qu'elle a engendrés sur les conditions de travail, la santé et la sécurité du personnel de l'éducation. À cette fin, deux activités régionales d'apprentissage entre pairs ont eu lieu : le 13 mai 2013 à Londres et le 3 juin 2013 à Lisbonne. Au cours de ces activités ont été présentés les résultats des entretiens avec des syndicats d'enseignants menés dans 8 pays-cibles ainsi que ceux de l'enquête en ligne menée auprès des organisations membres du CSEE. Le CSEE est d'avis qu'une école doit être un lieu sûr, sain et propice à l'enseignement et à l'apprentissage. Les écoles sont les lieux de travail des enseignants, mais ils sont avant tout des établissements d'enseignement pour les jeunes étudiants. L'objectif est donc de soutenir la mise en place d'une atmosphère permettant aux enfants d'apprendre et aux enseignants, et autre

² Entre autres :

[Directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000](#) relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique

[Directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000](#) portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail

[Directive 2002/73/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 23 septembre 2002](#) modifiant la directive 76/207/CEE du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles, et les conditions de travail

[Améliorer la qualité et la productivité au travail: stratégie communautaire 2007-2012 pour la santé et la sécurité au travail \[COM\(2007\) 62 final\]](#)

[Convention sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981 \(No. 155\)](#)

[Convention sur les services de santé au travail, 1985 \(No. 161\)](#)

[Stratégie globale en matière de sécurité et de santé au travail: Conclusions adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 91e session, 2003](#)

[Convention sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006 \(No. 187\)](#)

personnel de l'éducation, d'exercer leur métier dans un cadre sain et sécurisé. Ce document reflète le travail du CSEE et ses organisations membres dans le domaine des lieux de travail sains et sécurisés dans l'éducation en période de crise et d'austérité. Il sert de base à la mise en place de nouvelles mesures aux niveaux européen, national, régional et local. En vue de susciter un changement et un impact durables sur l'environnement scolaire, il est impératif d'entreprendre très tôt des actions fixant et renforçant les valeurs fondamentales à l'école, telles que le respect mutuel ou la citoyenneté démocratique, et d'impliquer toutes les parties prenantes de l'éducation, les partenaires sociaux, les directeurs d'école, les élèves et les parents. Pour ce faire, des investissements publics dans l'éducation sont nécessaires à tous les niveaux et de manière continue afin d'assurer une éducation de qualité ainsi qu'une bonne conciliation entre vie professionnelle et vie privée, conditions indispensables à des écoles saines et sécurisées.

2. Objectif

Ces recommandations pratiques entendent fournir aux syndicats d'enseignants en Europe et à leurs membres - enseignants ou employés de l'éducation - des orientations concrètes sur les moyens de promouvoir des environnements de travail sains et sécurisés, qui s'avèrent particulièrement difficiles à maintenir en période de crise économique. L'objectif est d'aider les syndicats d'enseignants et leurs membres à élaborer des stratégies et à mener des actions concrètes en vue de sensibiliser les parties prenantes concernées à l'importance que revêtent des environnements de travail sains et sécurisés dans les écoles. Pour l'essentiel, ces recommandations cherchent à aider les syndicats d'enseignants à améliorer et à conserver des conditions de travail de qualité dans le secteur de l'éducation en période d'austérité également, en vue d'atteindre, in fine, une éducation de haute qualité.

Ce document ne fournit pas un modèle bien défini pour chaque pays. En effet, ces recommandations doivent être prises comme un outil de base qui doit être envisagé et adapté à la lumière de la situation nationale en ce qui concerne les environnements de travail sains et sécurisés et la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, en tenant compte tout particulièrement des circonstances de chaque lieu de travail.

3. Recommendations

Dans le sillon des Plans d'action du CSEE sur les environnements de travail sains et sécurisés, les recommandations s'articulent autour de 3 grands axes (le niveau européen, le niveau des syndicats nationaux et le niveau des établissements d'enseignement) pour la mise en place d'actions spécifiques.

Au niveau européen, il est important de:

- ✓ Renforcer la solidarité entre les syndicats en Europe afin de créer une vision commune des environnements de travail sains et sécurisés pour une éducation de qualité et mettre sur pied une stratégie commune en matière de santé et de sécurité ;
- ✓ Soutenir l'échange d'expériences nationales fructueuses de mise en œuvre des Accords-cadres dans le secteur de l'éducation et diffuser ces expériences positives

au sein des organisations membres par le biais du site web ETUCE OSH et des sites web sur les campagnes IE/CSEE contre la crise ; organiser systématiquement au sein des organisations des discussions/échanges sur les questions de santé et de sécurité ;

- ✓ Soutenir les organisations membres du CSEE dans leurs efforts déployés pour l'amélioration des politiques et législations nationales en matière de santé et de sécurité au travail, tout particulièrement en matière de stress lié au travail ;
- ✓ Soutenir les organisations membres du CSEE dans la mise en œuvre de stratégies syndicales nationales sur la manière d'assurer un bon environnement de travail et le bien-être à l'école aussi bien pour les enseignants que pour les élèves ;
- ✓ Encourager un dialogue social plus approfondi au niveau européen avec les représentants des employeurs de l'éducation (FEEE) en vue de favoriser un engagement plus ferme pour des lieux de travail sains et sécurisés dans l'éducation ;
- ✓ Continuer à soutenir la mise en œuvre des accords-cadres des partenaires sociaux européens sur la prévention du stress au travail et du harcèlement au niveau national et au niveau des syndicats, et ce, en impliquant toutes les parties prenantes de l'éducation et d'autres secteurs;
- ✓ Faire rapport à la CES sur l'avancement de la mise en œuvre nationale des accords-cadres, conformément aux informations envoyées par les organisations membres du CSEE ;
- ✓ Pousser la Commission européenne à mettre en évidence dans ses documents, communications, etc., le lien positif qui existe entre l'amélioration des environnements de travail sains et sécurisés et les représentants des travailleurs (influence des syndicats) ;
- ✓ Souligner l'importance de contrôler la mise en œuvre de la législation européenne en matière de santé et de sécurité aux niveaux national/régional et local et d'impliquer les partenaires sociaux et les syndicats dans ce contrôle ;
- ✓ Surveiller et influencer les processus décisionnels européen, en particulier le nouveau cadre politique de l'UE pour la santé et la sécurité au travail (2013-2020) et les mesures législatives qui en découlent, afin de donner plus de poids aux risques psychosociaux dans l'agenda européen ;
- ✓ Continuer à faire campagne auprès de la DG Éducation et culture de la Commission européenne et du Conseil Éducation afin d'intégrer la santé et la sécurité du personnel à la stratégie Europe 2020 ainsi qu'au cadre stratégique « Éducation et formation 2020 », et continuer à promouvoir des lieux de travail sains et sécurisés dans l'éducation en période de crise ;
- ✓ Etablir des contacts avec les organisations et acteurs internationaux, tels que les organismes de sécurité ou d'assurance sociale, l'OIT, etc.
- ✓ Faire campagne en vue de mettre un frein aux coupes claires dans l'éducation et d'encourager plutôt l'investissement dans ce secteur.

Au niveau national / des syndicats, il est important de :

- ✓ Mettre en place une vision commune à tous les syndicats d'enseignants comprenant une stratégie concrète pour faire campagne pour des environnements de travail sains et sécurisés en période d'austérité ;
- ✓ Promouvoir le concept de l'éducation de qualité découlant d'un lieu de travail scolaire sain et sécurisé et continuer à informer et à sensibiliser les parties prenantes concernées et, plus largement, la société - y compris les parents et les médias - et faire campagne auprès des gouvernements municipaux, régionaux et nationaux, autorités de l'éducation, autorités locales et autres employeurs de l'éducation afin de souligner la nécessité de mener des actions en faveur de lieux de travail sains et sécurisés ;
- ✓ Compte tenu de l'évidente baisse de confiance chez les employés, employeurs et collègues en général, favoriser la solidarité entre les collègues face à la tendance croissante à l'individualisation au sein de la société et des lieux de travail ;
- ✓ Amorcer un dialogue avec les autres acteurs de la société pour les sensibiliser au lien qui existe entre un environnement de travail scolaire sain et sécurisé et des conditions d'enseignement/d'apprentissage de qualité, et mettre en place des coalitions avec des syndicats d'autres secteurs pour inverser la tendance à l'individualisation ;
- ✓ Informer le grand public des exigences auxquelles sont confrontés les enseignants et le convaincre du travail considérable accompli par les enseignants au sein de la société.
- ✓ Négocier avec les employeurs de l'éducation au niveau national des lignes directrices communes et spécifiques sur les moyens de mettre en application les accords-cadres des partenaires sociaux européens et la législation européenne;
- ✓ Travailler sur l'adoption d'accords collectifs spécifiques dans les pays où le modèle de négociations collectives le permet, ou travailler sur l'inclusion de de la problématique des lieux de travail sains et sécurisé et de la conciliation entre vie professionnelle et vie privée dans les accords collectifs généraux lorsque ces derniers sont renouvelés ;
- ✓ Intégrer le principe d'un lieu de travail scolaire sain et sécurisé comme condition indispensable à une éducation de qualité – qui est un droit humain et un bien public – dans le dialogue social intersectoriel et/ou dans les accords collectifs en vue de du processus de transposition nationale de la stratégie Europe 2020 ;
- ✓ Faire pression sur les gouvernements et les autorités chargées de l'éducation en vue d'encourager l'investissement dans ce secteur ;
- ✓ Faire en sorte qu'une attention plus importante soit accordée à la directive-cadre 89/391/EC, se concentrer sur une mise en œuvre adéquate de celle-ci et, tout particulièrement, sur la transposition de cette directive dans la législation nationale;
- ✓ Souligner l'importance des représentants syndicaux sur le lieu de travail et demander qu'une formation sur la santé et la sécurité au travail soit systématiquement prodiguée aux élèves, au personnel de l'éducation (y compris les directeurs d'école), aux comités de santé et de sécurité et aux représentants syndicaux à la lumière des exigences afférentes à la directive 89/391/EC ;
- ✓ Informer le grand public des législations nationales et européennes et des éventuels changements en organisant, par exemple, des événements informatifs ou en utilisant divers médias afin de sensibiliser le grand public aux informations récoltées dans le

cadre des travaux du CSEE en ce qui concerne les normes nationales en vigueur en matière de santé et de sécurité et, le cas échéant, mettre en œuvre des normes de qualité communes en la matière ;

- ✓ Utiliser des données scientifiques sur la santé et la sécurité pour entamer un processus de lobbying et de négociations collectives en vue de fournir des exemples positifs prouvant que les mesures préventives en la matière peuvent s'avérer être le moyen le plus économique de maintenir et d'améliorer les conditions de travail dans l'éducation en période de crise économique ;
- ✓ Fournir – aux directions d'écoles et au personnel – des orientations pratiques sur les mesures et les outils efficaces permettant de lutter et de prévenir efficacement la détérioration des conditions de travail dans le domaine de l'éducation, en mettant au premier plan des exemples de mesures préventives, telles que le processus d'évaluation des risques, la description claire des tâches et en fournissant, le cas échéant, une traduction des documents utiles ;
- ✓ Diffuser ces orientations aux structures régionales, locales et, si possible, aux syndicats d'enseignants ;

Au niveau des établissements d'enseignement il est important de :

- ✓ Prodiguer des conseils d'ordre juridique et technique au personnel de l'enseignement et à la direction concernant la mise en place de l'évaluation des risques dans les écoles ;
- ✓ Concentrer les efforts sur des mesures d'incitation en vue de promouvoir, dans les établissements, la mise en œuvre d'une l'évaluation des risques qui intègre les risques psychosociaux et la conciliation entre vie professionnelle et vie privée ;
- ✓ Mettre en exergue l'importance de l'implication de la direction dans le processus de création/de maintien de lieux de travail sains et sécurisés pour les enseignants, toujours en consultation avec les travailleurs et leurs représentants ; encourager les établissements à s'engager envers la santé et la sécurité ;
- ✓ Promouvoir le modèle de l'équilibre – entre les besoins des enseignants à l'école et les ressources disponibles – auprès des directions et du personnel ;
- ✓ Promouvoir l'utilisation de mesures préventives et de redressement axées sur le travail comme investissement dans la lutte contre les risques psychosociaux, et/ou combiner des mesures axées sur le travail et sur le travailleur dans les établissements ;
- ✓ Promouvoir le recours à des expertises externes, telles que des formations, des médiations, des enquêtes, des psychologues, etc., en cas de besoin ;
- ✓ S'assurer que les professionnels de l'éducation soient impliqués dans l'évaluation des risques sur le lieu de travail ;
- ✓ Mettre en évidence les expériences fructueuses et s'assurer que les informations concernant les questions de santé et de sécurités soient diffusées adéquatement auprès du personnel de l'éducation ;

- ✓ Impliquer les parents et les étudiants de sorte que la santé et la sécurité constituent un sujet important pour tout l'établissement, et promouvoir une culture de la santé et de la sécurité au sein de la communauté scolaire ;
- ✓ Faire en sorte que tous les établissements disposent d'un représentant pour les questions de santé et de sécurité et que tous les représentants des travailleurs jouissent d'une formation en matière de santé et de sécurité ;
- ✓ Inclure les questions de santé et de sécurité dans la formation initiale des enseignants et dans les formations en interne.

4 Abréviations

CSEE	Comité syndical européen de l'éducation
UE	Union européenne
FECCOO	Federación Enseñanza CCOO
FFAS	Centre de recherche de Fribourg pour la médecine sociale et du travail
ISTAS	Instituto Sindical de Trabajo, Ambiente y Salud (Institut syndical du travail, de l'environnement et de la santé)
LOMCE	Loi espagnole sur l'enseignement
NASUWT	National Association of Schoolmasters Union of Women Teachers
SST	Santé et sécurité au travail
AAP	Activité d'apprentissage entre pairs
UIL-Scuola	Unione Italiana del Lavoro Scuola
RU	Royaume-Uni
UNSA	Union Nationale des Syndicats Autonomes

5 Publications et rapports

Rapports des activités et de la Conférence

- [1^{ère} activité d'apprentissage entre pairs \(Londres\)](#)
- [2^{ème} activité d'apprentissage entre pairs \(Lisbonne\)](#)
- [Conférence finale du projet du CSEE \(Madrid\)](#)

Résultats et recommandations politiques

- [Rapport de l'enquête \(Résultats de l'enquête en ligne et des interviews\)](#)

Tous les rapports et publications sont disponibles sur la page web du projet: www.edu-osh.eu



**European Trade Union Committee for Education
Comité syndical européen de l'éducation**

Bd du Roi Albert II, 5 – 9th Floor
B-1210 Bruxelles, Belgique

T + 32 2 224 06 91/2
F + 32 2 224 06 94

*secretariat@csee-etuice.org
www.csee-etuice.org*